

Le Fonds citoyen franco-allemand : pour des projets à dimension citoyenne entre la France et l'Allemagne

Le jeudi 10 avril 2025 - 10h30-12h00

Présentation de la formation

Le Fonds citoyen franco-allemand est né du Traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019 entre la France et l'Allemagne pour renforcer leur coopération, 56 ans après le Traité de l'Elysée (1963). Cet accord met l'accent sur le renforcement des initiatives citoyennes et le renouvellement des jumelages dans la société civile.

C'est l'OFAJ, dont l'AFCCRE est partenaire depuis près de quarante ans, qui assure la mise en œuvre du Fonds.

Le Fonds citoyen franco-allemand soutient des projets franco-allemands qui, de manière innovante, stimulent, renouvellent ou approfondissent les échanges entre citoyennes et citoyens de France et d'Allemagne. Le Fonds peut ainsi notamment appuyer des activités organisées dans le cadre des jumelages et des partenariats entre collectivités territoriales.

Comment fonctionne-t-il ? Qui peut y avoir recours ? Quels projets peuvent être soutenus ? Quelles thématiques permet-il d'aborder ? Comment établir une demande de financement ?

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement du Fonds citoyen franco-allemand
- Identifier les projets qui peuvent être soutenus
- Savoir comment établir une demande de subvention
- Prendre connaissance des actualités du Fonds Citoyen franco-allemand

Intervenant

- **Félix HENOU**, Chargé de mission à l'AFCCRE, Référent régional du Fonds citoyen franco-allemand pour le Centre-Val de Loire

[INSCRIVEZ-VOUS ICI](#)